

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CL162

présenté par  
M. Molac et Mme Froger

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Transformation et fonction publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	0
Transformation publique	0	0
Fonction publique	1 200 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>1 200 000</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	1 200 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>1 200 000</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à alerter sur les conséquences du nouveau gel du point d'indice dans la fonction publique.

Si des revalorisations ont eu lieu en 2022 (+3,5 %) et en juillet 2023 (+1,5 %), elles faisaient suite à 10 années de gel et restaient très inférieures à l'inflation.

L'exercice 2025 est à nouveau marqué par le gel du point d'indice alors que l'INSEE indique qu'en septembre 2024 l'inflation sur un an est de 1,2 %. Or, lorsqu'il y a de l'inflation, un gel équivaut nécessairement à une perte de pouvoir d'achat pour les agents de l'État.

Le coût d'une indexation sur l'inflation de septembre (1,2 %) serait de l'ordre d'1,2Md€ en année pleine pour la seule fonction publique de l'État. Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement d'appel procède symboliquement à une revalorisation d'1,2M€.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une augmentation d'1,2M€ en AE et CP T2 sur l'action 02 du programme 148
- une baisse d'1,2M€ en AE et CP T2 sur l'action 02 du programme 368